



## AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

### Permis d'aménager portant sur la première tranche des travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Côte comprise entre la Pointe de la Grande Côte et le Concié

Par arrêté du 14 mai 2024, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une mise à disposition du public de la demande de permis d'aménager formulée par la commune de Saint-Palais-sur-Mer, représentée par M. Claude BAUDIN concernant la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux du projet global de requalification de l'avenue de la Grande Côte par l'aménagement de circulations piétonnes et cycles (mode doux), la restructuration du parking existant, le confortement et la renaturation des emprises libérées :

Permis d'aménager n° PA 017 0380 24 N0003 – avenue de la Grande Côte

La mise à disposition du public se déroulera du **lundi 10 juin 2024 au mardi 25 juin 2024 inclus**, soit pendant 16 jours consécutifs.

À la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du public :

- Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations pendant la période de mise à disposition selon les modalités suivantes :

- Sur le registre des observations du public prévu à cet effet disponible à l'accueil de la mairie
- Par courrier postal : adressé à M. le Maire – service urbanisme, 1 avenue de Courlay – 17420 Saint-Palais-sur-Mer
- Par courriel : à l'adresse du service urbanisme [urba@stpalaissurmer.fr](mailto:urba@stpalaissurmer.fr)

À l'issue de la mise à disposition du public et avant de prendre sa décision sur la demande de permis d'aménager, un bilan sera établi par l'autorité administrative et annexé à la décision du permis d'aménager.

#### PA.1 PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

#### PLAN DE LOCALISATION DE LA PHASE 1 (OBJET DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER)

##### PLAN DE LOCALISATION DE LA PHASE 1 DE TRAVAUX



--- Périmètre de conception global de l'avenue de la Grande Côte

■ Périmètre de la phase 1 de travaux :  
- l'avenue en balcon sur l'océan  
- la pointe de la Grande Côte

Le périmètre objet de la présente demande de permis d'aménager correspond au périmètre de la phase 1 de travaux.